

Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La Ville de Besançon reste attentive à préserver et améliorer le potentiel touristique et de loisirs que constitue le Doubs mais aussi à la conservation de la biodiversité sur ses berges.

Dans ce cadre, elle soutient toutes les interventions ponctuelles de nettoyage et d'entretien des berges de la rivière.

Depuis 1996, l'opération consiste en l'entretien systématique établi sur l'année, des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche), dans la traversée de la ville. Cette action sera reconduite et amplifiée en 2005 grâce à une intervention pour éradiquer la Renouée du Japon, plante exotique invasive et destructrice.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'activités, d'animations et de sensibilisation à l'environnement, en direction de jeunes et d'adolescents issus des quartiers de la ville, avec l'appui de bénévoles et d'animateurs spécialisés.

Aussi, est-il proposé de renouveler ces actions en 2005, l'organisation matérielle et pédagogique étant sous l'entière responsabilité de l'Association ECHEL.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer sur ce projet estimé à 22 190 € dont le financement sera assuré par les crédits du budget primitif figurant à l'imputation 011.831.6042.84002.34000,

- en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ECHEL.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.